

Mots et énoncés mentionnés dans le discours

L. Perrin

Université de Genève

“Le discours rapporté” écrit Bakhtine (1977, 161), c’est d’une part un métadiscours, “un discours *sur* un discours”, où le locuteur parle de ce que quelqu’un a dit ou pensé, mais c’est d’autre part “un discours *dans* un discours”, car le propos ou le point de vue d’autrui est alors matériellement présent, il est reproduit mimétiquement pour être *montré* à l’interprète. Contrairement à ce qui se passe d’ordinaire lorsqu’on parle d’un objet ou d’un événement quelconque précise encore Bakhtine (ibid.), “le discours d’autrui constitue plus que le thème du discours ; il peut faire son entrée dans le discours et sa construction syntaxique pour ainsi dire *en personne*, en tant qu’élément constitutif particulier”. Rapporter, mentionner un discours, dans cette optique, cela consiste non seulement à en parler mais à montrer ce dont on parle. En tant que fait de mention le discours rapporté intègre deux dimensions superposées et pourtant bien distinctes, où le discours d’autrui est à la fois exhibé matériellement et pris pour thème d’un discours méta, imputé au locuteur responsable de la mention. Mettant à part tout ce qui à trait au discours méta, à ce qui est communiqué par le locuteur responsable de la mention, nous nous intéresserons ici uniquement aux différentes propriétés de ce qui est mentionné, qu’il s’agisse d’un discours objet ou éventuellement d’une simple expression linguistique, d’un mot ou d’une phrase de la langue. Comment l’objet d’un discours peut-il être ainsi montré, exhibé matériellement dans ce discours ? Quel type d’objet peut être mentionné ? Par quels moyens ? Telles sont les questions que nous nous poserons dans cette étude.

Deux conceptions des faits de mention

Il faut relever en premier lieu qu’une telle conception de la mention, où l’objet mentionné est intégré dans le discours qui le mentionne, a été réfutée par certains philosophes et logiciens modernes. En évoquant une convention selon laquelle le langage *est fait* pour parler des choses en leur absence, en les désignant par le moyen de signes, et corrélativement qu’il interdit de produire ma-

tériellement les objets dont on parle, on a ainsi tenté de justifier une hypothèse selon laquelle le nom de Socrate ne figurerait pas dans un énoncé comme "*Socrate*" *a sept lettres*, par exemple. Ainsi, selon Quine (1951), le nom de Boston apparaît dans l'énoncé *Boston is populus*, mais pas dans l'énoncé «*Boston*» *is dissyllabic*, où il est alors désigné par son propre nom, à savoir par le nom du nom de Boston. Dans le premier cas, explique Quine, un nom de ville est employé pour désigner une ville, dans le second un nom de nom est employé pour désigner, ou *mentionner* un nom de ville. Les faits de mention sont alors associés au seul fait de désigner sémantiquement, par l'emploi d'une expression autonome, non un simple objet du monde, mais un discours ou une expression du langage. Ils sont ramenés à un cas particulier de désignation métalinguistique, où l'objet de la mention n'est que le référent d'une expression qui appartient au métadiscours du locuteur. Le lexique métalinguistique s'entendrait ainsi à l'ensemble des termes autonomes, homophones des termes ordinaires, caractérisés à l'écrit par l'ajout des guillemets.

Voulant faire l'impasse sur la présence matérielle de l'objet mentionné dans le discours méta, une telle approche se heurte à toutes sortes de difficultés qui ont été relevées notamment par Christensen (1967) et par Searle (1972), pour ne citer que les attaques les plus virulentes. Non sans une certaine dérision, Searle relève notamment que, dans l'approche évoquée, le premier mot de l'énoncé "*Socrate*" *a sept lettres* "n'est pas, comme vous pourriez le penser «*Socrate*», mais ««*Socrate*»». Et, ce qui est assez difficile à saisir, ajoute-t-il, le mot que je viens d'écrire n'est pas ««*Socrate*»», mais «««*Socrate*»»», mot tout à fait différent, qui est à son tour nom propre du nom propre d'un nom propre, à savoir ««««*Socrate*»»»». Et ainsi de suite dans la hiérarchie des noms de noms de noms..." (1972, 117-118). Une telle conception de la mention nous amènerait en effet non seulement à assimiler l'autonymie à une forme de métalangage, mais à instaurer également un méta-métalangage, un méta-méta-métalangage et ainsi de suite, puisqu'il est toujours possible de mentionner un mot autonome, et un autonome d'autonyme, en régressant ainsi à l'infini.

Mis à part ce problème, déjà fort gênant, une telle analyse implique par ailleurs que si ce qui est mentionné n'est pas un simple mot mais un syntagme ou une phrase, ce qui figure alors entre guillemets ne saurait être réellement le syntagme ou la phrase en question mais le nom autonome qui y réfère. Comme le soutient Tarski (cité par Searle, *ibid.*, 120), "les conventions fondamentales régissant l'emploi de toute langue exigent que dans tout énoncé que nous produisons à propos d'un objet, c'est le nom de l'objet qui doit être utilisé, et non l'objet lui-même. Par conséquent, ajoute-t-il, si nous voulons dire quelque chose à propos d'une phrase, nous devons utiliser le nom de cette phrase et non

la phrase elle-même". Et sans compter la difficulté de traiter en ces termes de ce qui se produit dans le discours rapporté au style direct ou indirect, où l'on serait amené à considérer que ce qui figure entre guillemets est le nom autonome d'un discours, et respectivement qu'une phrase complétive introduite par un verbe de parole est le nom d'un contenu ou d'une forme propositionnelle. Comme le relève encore Searle, "par analogie avec la conception orthodoxe de l'emploi et de la mention, on a pu dire à tort que les propositions commençant par *que* sont des noms propres de propositions" (ibid., 118)¹.

On vient de le voir, cette conception orthodoxe de la mention se fonde sur une convention qui nous obligerait à représenter sémantiquement ce dont on parle et qui nous interdirait de le produire (ou de le reproduire) matériellement dans le discours. Pour Searle, "la seule réponse qu'on puisse faire à cela, c'est qu'il n'y a pas de convention fondamentale de ce genre. Certains fragments de discours, ajoute-t-il, qu'ils se présentent sous une forme orale ou visuelle, peuvent très bien apparaître dans le discours en tant qu'objet de ce discours. Un ornithologue par exemple peut très bien dire *Le cri du geai de Californie est...* Et ce qui complète la phrase est un cri, et non le nom propre d'un cri" (ibid.). Selon Récanati, "les seuls objets que nous *devons* représenter si nous voulons en parler sont ceux qu'on ne peut introduire, en chair ou en os, dans le discours ; pour tous les autres objets, il est en droit possible de les présenter, de les produire, plutôt que de les représenter" (1979, 70). Carnap admettait ainsi qu'il ne serait pas contraire aux conventions du langage d'adopter une règle selon laquelle, "au lieu du mot *allumette*, on placerait toujours une allumette sur le papier" (cité par Récanati, ibid.). Et dans le même esprit, Reichenbach suggérerait que nous pourrions, "quand nous écrivons quelque chose au sujet du sable, mettre un peu de sable à la place qu'occuperait autrement le mot *sable*. [...] Malheureusement une telle pratique, ajoute-t-il, quoique peut-être appropriée au sable, conduirait souvent à de sérieuses difficultés, par exemple si nous voulions utiliser cette méthode pour dénoter des lions et des tigres" (cité par Récanati, ibid.). Il faut préciser que dans tous ces cas - dans ceux tout au moins qui sont pratiquement réalisables - les objets en question ne seraient pas *dénotés*, comme le dit Reichenbach, mais montrés matériellement dans le discours. Ces cas sont plus proches de la mention que de la représentation linguistique.

¹ Voir à ce sujet Rey-Debove (1978), qui défend jusqu'au bout une telle conception de la mention.

Si l'on admet ainsi, à la suite de Searle, qu'aucune convention n'interdit de présenter dans un discours les objets de ce discours (et si l'on adopte la conception de la mention qui découle d'une telle hypothèse), faut-il pour autant en conclure qu'en dehors des complications pratiques, rien n'interdit de *mentionner* n'importe quel objet du monde, plutôt que de le nommer par le moyen d'une expression du langage ? En écartant les objets abstraits comme l'amour, la beauté ou la méchanceté qui relèvent peut-être, comme le dit Ducrot d'une "illusion référentielle" et sont de toute façon matériellement insaisissables, et les objets trop encombrants comme le ciel, les arbres, les lions et les tigres qui sont difficiles à extraire, pour diverses raisons, de leur environnement mondain, reste en effet de nombreux objets comme le sable ou les allumettes que l'on pourrait fort bien coller sur le papier si l'envie saugrenue nous prenait de recourir à une telle pratique. Peut-on ainsi assimiler à une forme de mention le fait d'incorporer à son discours du sable ou des allumettes ? Comment saisir, dans ce cadre, ce qui caractérise les faits de mention habituellement évoqués, qui semblent bien posséder certaines propriétés communes, tout à fait étrangères aux conditions d'interprétation d'un discours incorporant du sable ou des allumettes ?

Ces propriétés me semblent tenir avant tout non au procédé de la mention mais à la nature de l'objet mentionné. Il faut admettre notamment qu'un objet ne saurait être mentionné *dans* un discours que s'il est lui-même un discours, ou tout au moins s'il existe une certaine *ressemblance*, une analogie entre l'objet mentionné et le discours qui le mentionne. Pour être reproduit *dans* un discours, l'objet de la mention ne peut en être matériellement tout à fait étranger, car le procédé de la mention consiste à contrefaire, à reproduire l'objet mentionné pour y faire écho, et non pas simplement à le produire "en chair et en os" comme le dit Récanati. S'il est possible, à la rigueur, de *mentionner* le cri du geai de Californie, le hennissement d'un cheval, le vrombissement d'un moteur ou le claquement d'une porte, cela tient au fait que les cris, hennissements, vrombissements et autres claquement, contrairement au sable et aux allumettes, sont des phénomènes acoustiques, susceptibles d'être reproduits *mimétiquement dans le corps même du discours, sous formes d'onomatopées*. Une allumette ou du sable collé sur le papier, même un dessin représentant une allumette en lieu et place du mot *allumette* ne serait qu'une forme de rébus, possible uniquement à l'écrit, qui n'a qu'un lointain rapport avec les procédés du discours en général et avec les faits de mention en particulier.

Or quelles sont les dimensions *matérielles* du discours qui rendent possible le procédé de la mention ? Outre sa dimension acoustique, le discours a d'une part une dimension linguistique, il est constitué de mots et de phrases qui

ont la forme et la signification que leur donne la langue à différents niveaux (phonologique, morphologique et syntaxique), et d'autre part une dimension pragmatique, car il est également constitué d'énoncés reliés à un contexte, qui sont pourvus d'un contenu propositionnel ainsi que d'une force illocutoire. Compte tenu de ces dimensions matérielles, le procédé de la mention peut porter à mes yeux sur au moins quatre catégories d'objets distincts qui vont nous permettre de classer les faits de mention en autant de groupes plus ou moins homogènes.

On vient de le voir, il y a d'abord les *mentions onomatopéiques*, où la mention prend pour objet un bruit naturel ou humain non linguistique, auquel le locuteur fait écho au moyen d'une contrefaçon acoustique qui peut aller d'une approximation réglée par le système phonologique de la langue à la perfection quasi absolue (dans le cas d'un imitateur de génie).

Il y a par ailleurs ce que nous appellerons *les mentions de mot/phrased*, où la mention prend pour objet une forme linguistique ou idiolectale, de quelque niveau que ce soit, à laquelle le locuteur fait écho à travers une occurrence de la phrase, du syntagme, du mot, du morphème ou même du phonème en question.

Il y a bien sûr *les mentions directes de discours*, plus communément le "style direct" ou "discours direct", où la mention prend pour objet à la fois la forme linguistique le contenu propositionnel d'un discours ou d'une pensée d'autrui, auxquels le locuteur fait écho par le biais d'une contrefaçon plus ou moins fidèle.

Il y a enfin *les mentions indirectes de discours*, "style indirect" ou "discours indirect", où la mention ne prend pour objet que le contenu propositionnel d'un discours ou d'une pensée, détaché de sa forme linguistique initiale, auquel le locuteur fait écho par le truchement d'une reformulation approximative.

Les exemples suivants illustrent respectivement chacune des différentes formes de mentions explicites qui correspondent aux catégories envisagées :

- (1) Le bébé a fait «*areu, areu*».
- (2) Il a prononcé (le mot) «*magnifique*».
- (3) Il a affirmé : «*Le temps est magnifique*».
- (4) Il a affirmé *que le temps était magnifique*.

Dans le cadre d'une conception orthodoxe de la mention, les segments soulignés en italiques seraient définis comme des expressions autonomes permettant de référer aux objets mentionnés, expressions qui se situeraient ainsi sur le même plan que le verbe de parole à l'intérieur d'un syntagme métalin-

guistique homogène. Dans le cadre de notre conception en revanche, les segments soulignés font matériellement écho à l'objet de la mention que décrit le verbe de parole, et ne sauraient donc se situer sur le même plan que ce verbe, même s'ils lui sont reliés syntaxiquement en tant que compléments. De manière générale, nous supposerons qu'un objet est mentionné dans un discours, lorsqu'un fragment du discours en question ne représente pas linguistiquement mais matériellement un objet du monde auquel il fait écho.

Je n'insisterai pas ici sur les faits de mentions onomatopéiques qui mériteraient une étude à part entière prenant en compte ce qui les apparente à la fois aux mentions de mot/phrased et aux mentions de discours, et qui tenterait par ailleurs de décrire leur faculté d'intégration dans le lexique d'une langue². Dans ce qui suit, je m'arrêterai essentiellement sur ce qui oppose d'une part les mentions de mot/phrased aux mentions de discours, et d'autre part les mentions directes de discours aux mentions indirectes. Ces deux points seront maintenant abordés successivement, par le biais d'exemples authentiques.

Mention de mot/phrased et mention de discours

Commençons par noter que le verbe *dire*, qui est sans doute le verbe de parole le plus fréquemment utilisé et le plus neutre pour expliciter métadiscursivement un fait de mention, peut porter aussi bien sur une mention de mot/phrased que sur une mention de discours. Un enfant qui vient d'obtenir de sa mère la permission de faire quelque chose et qui s'écrie triomphalement : *Elle a dit "oui"* n'utilise pas le verbe *dire* dans le même sens que s'il vient de gagner un point à ce jeu où il faut répondre à des questions sans prononcer les mots *oui* et *non*. Dans le premier cas l'enfant mentionne un énoncé pour faire écho à l'autorisation que sa mère vient de lui donner verbalement, dans le second il mentionne le mot *oui* prononcé malencontreusement par sa mère. Et de même, le verbe *dire* n'a pas le même sens dans la bouche d'un juge qui ordonne à un témoin lors d'un procès : *Levez la main droite et dites : "Je le jure"*, et dans celle d'un orthophoniste qui demande à un patient, pour voir si sa langue ne fourche pas : *Dites : "Les chemises de l'archiduchesse sont sèches..."* Contrairement à l'orthophoniste qui attend simplement de son client qu'il prononce la phrase préalablement mentionnée et non qu'il fasse une quelconque affirmation, le juge ne se contente pas d'ordonner au témoin de prononcer la phrase *Je le jure*. Il lui

² Procédé moins fréquent en français qu'en anglais, langue qui intègre plus facilement les mentions onomatopéiques (comme «*crash*», «*splash*», etc.) dans ses paradigmes lexicaux (*to crash*, *a crash*, *to splash*, *a splash*, etc.).

ordonne de faire l'acte de jurer, la main droite levée, et en produisant l'énoncé qu'il vient de mentionner. L'ambiguïté du verbe *dire* apparaît nettement dans cet exemple bien connu de Ionesco, qui met aux prises un professeur et son élève (je souligne le segment mentionné, les guillemets sont dans le texte) :

- (5) **Le professeur** : Quand on compte des bâtons, chaque bâton est une unité. Mademoiselle, qu'est-ce que je viens de dire ?
L'élève : "Une unité, mademoiselle... qu'est-ce que je viens de dire ?"
 (Ionesco, *La Leçon*)

Tout le comique de la réponse de l'élève tient au fait que celle-ci n'énonce qu'une suite de mots qui font écho aux mots et aux phrases du professeur, alors que ce dernier l'interrogeait sur le contenu de son discours. La réponse de l'élève serait donc appropriée si le professeur attendait une mention de mot/phrased et non une mention de discours, car les mots que la jeune fille répète ont en effet été prononcés par le professeur, mais le malheur est que la jeune fille n'a pas identifié le contenu qu'elle est censée mentionner et cherche à jouer (ou joue malgré elle) sur le sens du verbe *dire*. Nous aurions eu affaire à une mauvaise foi inverse si le patient de l'exemple précédent, incapable de prononcer la phrase mentionnée par l'orthophoniste, s'était défendu de connaître une archiduchesse et de savoir quoi que ce soit à propos de ses chemises.

La nature de l'objet mentionné est souvent déterminée par le contexte, lorsque l'on sait s'il est question du langage lui-même, éventuellement du langage de quelqu'un (de mots, de phrases, de significations), ou s'il est question de ce qui a été affirmé ou cogité à travers un énoncé (de contenus, d'opinions)³. Tout dépend finalement de ce que le locuteur cherche à communiquer en disant que quelqu'un a dit ou pensé *P*. Mais le cercle reste vicieux car c'est souvent cela, justement, que l'on cherche à déterminer en voulant identifier l'objet de la mention. Bien que dans ces derniers exemples, le contexte ne laisse aucun doute sur l'identité de *P* et donc sur le sens du verbe *dire*, nous verrons bientôt que ce n'est pas toujours le cas. La difficulté tient au fait qu'il est possible de faire écho à la forme linguistique d'un discours, de mentionner une phrase ou un segment de phrase imputé à autrui, sans pour autant faire écho au discours concerné lorsqu'il n'est pas question du contenu de ce discours mais précisément de sa seule forme linguistique. En (5) par exemple, si la jeune fille ne répond pas de manière satisfaisante, c'est qu'elle ne mentionne qu'un segment de

³ Nous ne distinguerons pas ici entre discours et pensée mentionnés. A la suite de Genette (1972, 196), nous admettrons que la pensée rapportée à le statut d'un «discours intérieur», susceptible d'être restitué au style direct ou indirect.

la forme linguistique des propos tenus sans faire écho au contenu de ces propos, c'est-à-dire aux énoncés du professeur. Étant donné le découpage du segment mentionné qui ne couvre que la dernière partie de la structure linguistique de l'énoncé sur lequel porte la question du professeur (*Quand on compte des bâtons, chaque bâton est une unité*) et s'étend par ailleurs à la question elle-même (*Mademoiselle, qu'est-ce que je viens de dire*), il est dans ce cas tout à fait impossible d'assimiler l'objet de la mention à un discours.

On touche ici à un premier critère qui va nous permettre d'opposer les mentions de mot/phrase aux mentions directes de discours, qui leur sont formellement identiques. Nous stipulerons que lorsque le segment mentionné ne couvre pas une structure syntaxique susceptible d'être dominée par un noeud "expression" (au sens de Banfield, 1982), c'est-à-dire de donner lieu à une "intervention" (au sens de Roulet et al., 1985)⁴, alors l'objet de la mention est un mot ou phrase de la langue, car il ne satisfait pas à une *condition d'autonomie pragmatique* que satisfierait nécessairement l'objet d'une mention de discours. Considérons l'exemple suivant :

- (6) Elle (Mme Verdurin) lui (Bichot) reprocha seulement une fois d'écrire si souvent "je". Et il avait en effet l'habitude de l'écrire continuellement, d'abord parce que, par habitude de professeur, il se servait constamment d'expressions comme "j'accorde que" [...], mais surtout parce que, ancien antidreyfusard militant qui flairait la préparation germanique bien longtemps avant la guerre, il s'était trouvé écrire très souvent : "J'ai dénoncé dès 1897" ; "j'ai signalé en 1901" ; "j'ai averti dans ma petite brochure aujourd'hui rarissime", et ensuite l'habitude lui était restée. (Proust, *Le temps retrouvé*)

Comme en (5), aucun des segments soulignés ne satisfait à cette condition d'autonomie pragmatique, car aucun d'eux ne couvre une structure syntaxique susceptible de donner lieu à une intervention potentiellement constitutive d'échange. Bien qu'elle ne souffre aucune exception, cette condition d'autonomie pragmatique doit néanmoins parfois être manipulée avec prudence, comme dans le passage suivant :

- (7) Elle : Reste à la maison ce matin. Je vais téléphoner.
Lui : Oh non, j'ai horreur de ça.
Elle : Mais si tu entendais ta voix. Tu couves une grippe, et puis tu ne sèches jamais.
Lui : Ne dis pas "sécher" on dirait que tu parles d'un enfant qui ne veut pas aller à l'école.
Elle : Quant tu avais douze ans, effectivement, c'était ta mère qui te tâta le front, mais quelle différence ? Et qui disait : "Oh, mais tu as chaud, je vais appeler le docteur". Elle disait "le docteur", ta mère ?

⁴ Voir à ce sujet Rubattel (1988), qui montre qu'une «intervention» (au sens de Roulet et al.) peut être définie comme une catégorie syntaxique dominée par le noeud «expression» (au sens de Banfield)

Lui : Tu dis comment toi ? "Le toubib" ? (Sallenave, *Conversations conjugales*)

Le verbe *sécher*, par lequel le mari fait écho à un mot choisi par son épouse, ne pose aucun problème, car il apparaît immédiatement que le segment en question ne satisfait pas à la condition d'autonomie pragmatique. En laissant de côté ensuite, provisoirement, la mention directe de discours (où Elle mentionne un énoncé imputé à sa belle-mère qui satisfait bien entendu à cette condition), les deux derniers échos, en revanche, sont plus problématiques. Faut-il considérer que les segments *le docteur* et *le toubib* sont des mentions de mots/phrases ou des mentions de discours ? Dans l'absolu, les segments en question satisfont à la condition d'autonomie pragmatique car ils seraient susceptibles de fonctionner comme des interventions constitutives d'échange, par exemple en réponse à une question comme *Qui est venu ?* ou *Qui as-tu appelé ?* ou dans le cas d'un énoncé exclamatif à valeur d'avertissement. Il convient cependant de préciser que le segment mentionné ne serait pas alors un simple syntagme nominal comme en (7), mais soit une phrase signifiant *Le docteur est venu* ou *J'ai appelé le docteur*, qui aurait été transformée par "ellipse de matériel redondant" comme l'écrit Rubattel (1988, 11), soit une construction qui n'est pas une phrase mais qui est néanmoins dominée par un noyau "expression" et permet d'exprimer un jugement comme *Le docteur arrive !* ou *Attention au docteur !* Or en (7), le segment mentionné a une tout autre valeur. Ce qui est alors communiqué respectivement par Lui et Elle en tant que locuteur (trice) responsables de la mention ne porte pas sur un jugement mais sur une simple forme lexicale qui ne satisfait pas, en tant que telle, à la condition d'autonomie pragmatique. Il s'agit donc bien là de mentions de mot/phrases et non de discours.

Si la satisfaction de cette condition d'autonomie pragmatique est une condition nécessaire à l'identification d'une mention de discours, il faut préciser cependant qu'elle n'en est pas pour autant une condition suffisante. Autrement dit, lorsque cette condition n'est pas satisfaite, on a certainement affaire à une mention de mot/phrases, mais rien ne garantit, lorsqu'elle est satisfaite, qu'il s'agisse bien d'une mention de discours. Considérons l'exemple suivant :

- (8) Je me permets de reprendre votre éditorial du 6 août : par deux fois, vous dites "il en va du respect", alors que, de toute évidence, vous vouliez dire "il y va du respect que l'on doit à ces hommes". "Il en va de" introduit presque toujours une manière de comparaison : "Il en va de tes affaires comme des miennes ; c'est la crise". "Il y va de" marque la mise en jeu de notions diverses, vie, survie, honneur, intérêts... (*Le Nouveau Quotidien*, *Courrier des lecteurs*, 26. 8. 93)

Je ne prends ici en compte que le deuxième et éventuellement le quatrième segment mentionné (*Il y va du respect que l'on doit à ces hommes* et *Il en va de tes affaires comme des miennes ; c'est la crise*) qui sont les seuls à satisfaire à la condition d'autonomie pragmatique. S'agit-il pour autant de mentions de discours et non de mot/phrasé ? Rien n'est moins sûr. Comme en témoigne l'ensemble du passage, le locuteur responsable de la mention ne parle pas dans ce cas d'un discours concernant le respect que l'on doit à qui que ce soit ou concernant les affaires et la crise. Il parle d'une différence de signification entre deux constructions syntaxiques. Lorsque la condition d'autonomie pragmatique est satisfaite, seul le contexte permet de déterminer l'identité de l'objet de la mention. Coupé de son contexte, le passage où le lecteur affirme : [...] *vous vouliez dire : "il y va du respect que l'on doit à ces hommes"* peut être interprété comme prenant pour objet soit une mention mot/phrasé, soit une mention de discours. Pour mieux saisir les propriétés que possède, en contexte, l'objet d'une mention de discours, voici trois manipulations (parmi d'autres) que l'on peut tenter de faire subir à un segment mentionné que l'on cherche à identifier. Envisageons successivement chacun de ces tests.

Le premier consiste à tenter de substituer au verbe *dire* un verbe de parole comme *affirmer*, *déclarer*, *répondre*, *questionner*, etc., qui désigne forcément un acte illocutoire. Si une telle substitution est possible sans perturber la cohérence de ce qui est communiqué par le locuteur responsable de la mention, cela signifie que ce qui est mentionné est un discours, c'est-à-dire précisément un énoncé pourvu d'une force illocutoire. Dans notre passage, une telle substitution est difficilement acceptable. Une formulation comme *vous vouliez affirmer : "il y va du respect que l'on doit à ces hommes"*, bien que parfaitement possible dans d'autres contextes, ne serait pas intégrable à l'exemple (8).

Le second test consiste à tenter de transposer le style direct de la citation en style indirect. Étant donné que les mentions de mot/phrasé prennent pour objet une simple forme linguistique, on ne s'étonnera pas que seules les mentions directes de discours (qui sont formellement identiques aux mentions de mot/phrasé mais qui font écho à un discours) puissent être transposées au style indirect (où le locuteur fait exclusivement écho au contenu du discours mentionné sans en restituer la forme linguistique). Il va de soi qu'une telle transposition se fait rarement sans dommage et qu'elle est même parfois très difficile, sinon impossible, notamment lorsque l'énoncé mentionné a la force d'une exclamation, mais je soutiendrai néanmoins que si elle est possible, c'est que la mention prend pour objet un énoncé plutôt qu'une simple forme linguistique. En (8), par exemple, on ne saurait transposer le passage où le lecteur affirme : [...] *vous vouliez dire : "il y va du respect que l'on doit à ces hommes"* en

vous vouliez dire qu'il y va du respect que l'on doit à ces hommes. La seule manière de rétablir, après une telle transposition, la cohérence de ce qui est communiqué par le locuteur responsable de la mention serait de mettre *il y va* entre guillemets, sans autre résultat que de confirmer la validité de ce test de transposition au style indirect (nous y reviendrons).

Le troisième test enfin consiste à tenter de spécifier le destinataire de l'énoncé mentionné, auquel réfère le complément indirect du verbe *dire*, qui est facultatif. Il apparaît en effet que lorsqu'il prend pour objet un énoncé ou un contenu propositionnel, le verbe *dire* se comporte syntaxiquement comme *affirmer*, *demande*, *répondre*, etc., c'est-à-dire comme un prédicat à trois places dont le complément direct renvoie matériellement à l'objet de la mention et dont le sujet et le complément indirect réfèrent respectivement à l'auteur de l'énoncé mentionné et à son destinataire (voir à ce sujet Charolles, 1976). Or le verbe *dire* n'a pas du tout le même comportement syntaxico-sémantique lorsqu'il prend pour objet une mention de mot/phrased. Il ne s'agit alors que d'un prédicat à deux places qui met simplement en rapport un personnage (auquel réfère le sujet du verbe *dire*) avec le mot ou la phrase qu'on lui impute (auquel fait écho le segment mentionné qui fonctionne comme complément direct du verbe *dire*). Il va de soi, par conséquent, que si le complément indirect est spécifié (*Il m'a dit "P"*), on a alors nécessairement une mention de discours, et que s'il n'est pas spécifié (*Il a dit "P"*), il peut toujours alors être réintroduit lorsque le verbe *dire* prend pour objet une mention de discours et non une mention de mot/phrased. Ainsi dans l'exemple (8), le complément indirect du verbe *dire* ne saurait être réintroduit sans perturber la cohérence de ce qui est communiqué. Bien que tout à fait interprétable dans un autre contexte, *vous vouliez nous dire : "il y va du respect que l'on doit à ces hommes"* serait parfaitement incohérent dans le passage en question.

Ces trois tests font ainsi apparaître, sous différents angles, que l'objet d'une mention de mot/phrased est tout à fait différent de l'objet d'une mention de discours, et corrélativement que ce qui est communiqué par le locuteur responsable de la mention est tout à fait différent. Contrairement à ce qui se produit dans le passage suivant par exemple, ce qui est communiqué lors d'une mention de mot/phrased porte sur un objet qui n'est pas lui-même un acte de communication adressé par un autre locuteur à un destinataire, un discours distinct pourvu de sa propre fonction illocutoire et de son contenu propositionnel :

- (9) Faut-il qu'on puisse me dire : "*Rampe*", et que je sois obligé de ramper ?
(Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Dans le cas d'une mention de mot/phrased, ce qui est communiqué porte sur un objet purement linguistique, désinvesti de toute dimension pragmatique. Le verbe *dire* ne saurait recevoir alors le sens d'*ordonner* comme en (9), ou d'*affirmer*, de *répondre*, car il ne renvoie qu'à un acte locutoire (au sens d'Austin, 1970), par lequel un sujet a recours à un mot ou à une phrase de la langue. Dans ce cas le verbe *dire* a le sens de *prononcer* ou de *formuler*, et prend pour objet n'importe quel aspect de la forme linguistique auquel le segment mentionné fait écho. En (10) par exemple, après avoir mentionné un énoncé imputé aux parents de Gilberte, le narrateur fait écho à la forme phonologique de la phrase réalisée par ces derniers. En (11) c'est une forme syntaxique jugée discutable qui est opposée à sa version plus canonique :

- (10) [...] les parents de Gilberte, si l'un d'eux se trouvait passer au moment de mon arrivée, loin d'avoir l'air irrités, me serraient la main en souriant et me disaient : - *Comment allez-vous ?* (qu'ils prononçaient tous deux "*commen-alez-vous*", sans faire la liaison du *i*), liaison qu'on pense bien qu'une fois rentré à la maison je me faisais un incessant et voluptueux exercice de supprimer. (Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*)
- (11) Quelques Gascons hasardèrent de dire, "*J'ai fixé cette dame*", pour "*je l'ai regardée fixement*". (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*)

C'est en particulier lorsque le locuteur fait écho à la signification du segment mentionné qu'une mention de mot/phrased risque d'être assimilée à une mention de discours, surtout si le segment en question satisfait à la condition d'autonomie pragmatique. Considérons à ce sujet un autre exemple :

- (12) Mme Cottard prononçait rarement un nom propre et se contentait de dire "*des amis à nous*", "*une de mes amies*", par distinction, sur un ton factice, et avec l'air d'importance d'une personne qui ne nomme que qui elle veut. (Proust, *Du côté de chez Swann*)

Pour avoir ici des mentions de discours, il faudrait que le contexte soit favorable à l'application des trois tests envisagés précédemment. Ce serait le cas si le narrateur prétendait faire écho aux réponses adressées par madame Cottard à différents interlocuteurs qui lui auraient demandé, par exemple, qui elle désirait inviter à un dîner. Dans ces conditions, le passage en question aurait pu être paraphrasé comme suit, après reconstitution des éléments mis en ellipse dans les réponses : *Madame Cottard [...] se contentait de leur répondre qu'elle désirait inviter des amis à eux, une de ses amies[...]. Or une telle paraphrase ne correspond aucunement, dans le contexte d'où ce passage est extrait, au propos du narrateur, qui ne cherche pas ici à faire écho à différents énoncés de madame Cottard, mais uniquement à l'usage qu'elle fait de certaines expressions indéfinies. Contrairement à la précédente, cette seconde interprétation n'est aucunement susceptible d'être paraphrasée dans les termes proposés car elle ne satisfait à aucun des tests envisagés. Dans les cas où la mention prend*

pour objet un segment susceptible de satisfaire, dans l'absolu, à la condition d'autonomie pragmatique, les trois tests en question permettent généralement de déterminer si le locuteur fait écho à la forme syntaxico-sémantique d'une unité linguistique ou, au contraire, à un discours. Voyons à ce sujet un dernier exemple, où cette fois le narrateur fait écho aux énoncés de Françoise :

- (13) *"Ah! je ne sais pas, c'est bien possible"*, dit Françoise qui était là et qui entendait pour la première fois le nom de Charcot comme celui de du Boulbon. Mais cela ne l'empêchait nullement de dire : *"C'est possible"*. Ses *"C'est possible"*, ses *"peut-être"*, ses *"je ne sais pas"* étaient exaspérant en pareil cas. On avait envie de lui répondre : "[...] vos *"peut-être"*, vos *"c'est possible"* ne sont pas de mise puisque c'est certain". (Proust, *Le Côté de Guermantes*)

Sans insister sur les cas où le segment mentionné n'est pas le complément d'un verbe de parole, mais le sujet d'une phrase métalinguistique ou métadiscursive - qui se rencontrent fréquemment, aussi bien lors d'une mention de mot/phrased (comme en (8) par exemple) que lors d'une mention de discours - il apparaît que nos trois tests s'appliquent parfaitement aux deux premiers segments mentionnés en (13). *"Ah! je ne sais pas, c'est bien possible"*, dit Françoise et cela ne l'empêchait nullement de dire : *"C'est possible"* peuvent ici être paraphrasés par *Françoise nous affirma qu'elle ne savait pas, que c'était bien possible*, et par *cela ne l'empêchait nullement de nous répondre que c'était possible*, sans perturber la cohérence de ce passage. Ces manipulations montrent que ce qui est ici mentionné est un discours et non, comme dans l'exemple (12), une série d'unités purement linguistiques.

Mentions directes et indirectes

Après avoir tenté de circonscrire ce qui oppose les mentions de discours aux mentions de mot/phrased, comparons maintenant un exemple de discours rapporté au style direct à deux de ses transcriptions possibles au style indirect :

- (14) *"C'pauvre vieux, i m'fait d'la peine, il a l'air à moitié crevé"*, dit l'une de ces filles d'une voix rogommeuse et avec un accent à demi ironique. (Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*)
- (14') L'une de ces jeunes filles dit d'une voix rogommeuse et avec un accent à demi ironique *que le pauvre vieux lui inspirait de la pitié, qu'il avait l'air à moitié mort.*
- (14'') L'une de ces jeunes filles dit d'une voix rogommeuse et avec un accent à demi ironique *que c'pauvre vieux, il lui f'sait de la peine, qu'il avait l'air à moitié crevé.*

En (14) ce qui est mentionné comprend notamment la forme linguistique d'un énoncé imputé à un personnage. Lorsqu'il a recours au style direct, le nar-

rateur prétend faire écho non seulement au contenu mais à différents aspects de la syntaxe, du lexique et de la prononciation d'un énoncé - autant d'éléments qui sont bel et bien montrés, c'est-à-dire mentionnés, et qui de ce fait n'ont pas à être pris en charge au niveau de la prédication métadiscursive où il est ici précisé de surcroît que l'énoncé fut prononcé *d'une voix rogommeuse et avec un accent à demi ironique*. En (14') et (14'') par contre, en ayant recours au style indirect, le narrateur ne peut prétendre faire écho qu'à un contenu purement propositionnel, sans reproduire aucun élément de la forme linguistique, aucun aspect des mots et des phrases employés par la jeune fille. En conservant, comme en (14''), le choix du mot *crevé*, par exemple, ainsi que la structure clivée de la phrase et les abréviations de liaison, le narrateur s'expose à devoir en assumer lui-même la responsabilité puisque le style indirect ne lui permet pas de prétendre faire écho à la forme linguistique de l'énoncé mentionné⁵.

On a souvent supposé de ce fait qu'au style direct, contrairement à ce qui se produit au style indirect, les propos mentionnés étaient restitués littéralement, tels exactement qu'ils ont été prononcés par autrui. Cette intuition est peut-être due à l'analyse de dialogues romanesques, où le narrateur fait souvent écho à des propos qui n'ont pas d'existence réelle en dehors du récit, et peuvent ainsi être interprétés comme s'ils avaient été produits mot pour mot par le personnage. Mais hors de ce cadre très particulier de l'illusion romanesque, les énoncés mentionnés au style direct ne sont que rarement présentés comme ayant été produits à la lettre⁶. Ainsi dans la conversation suivante, A ne prétend évidemment pas reproduire mot pour mot sa dispute au sujet de la surveillance des enfants. S'il a recours au style direct, s'est uniquement dans le but de faire écho au ton agressif et aux formulations laconiques de la polémique, qui ne sauraient être restitués au style indirect :

- (15) A : Alors è m'a dit : "*l zétaient pas surveillés ?*" Moi j'ai pas aimé, j'ai répondu : "*aussi bien qu'chez vous, Madame!*"
 B : Mmmm...
 A : Non tu vois tout d'même hein, ya des limites...
 B : Oui bien sûr...
 A : Alors è m'dit : "*et naturellement c'était vous qui les surveilliez si bien ?*"
 Et-et lui il insiste, tu vois : "*ça d'vait êt'vous ?*" Et alors là, tu vois-là-là-tu

⁵ A moins évidemment de mettre ces éléments entre guillemets ou de les souligner, à l'oral, par une intonation spéciale, mais dans ce cas le style indirect de la mention serait combiné à un autre procédé, sur lequel nous reviendrons à la fin de cet article, qui permet de reconstituer un flot de style direct dans un discours mentionné au style indirect.

⁶ S'ils le sont néanmoins dans certains cas, ça ne peut être qu'en vertu de certaines conventions spéciales qui sont notamment en vigueur dans cet article ainsi que dans la plupart des publications de sources écrites vérifiables, mais même dans ces cas, de telles conventions peuvent être suspendues à chaque instant, en précisant que l'on cite de mémoire, par exemple.

vois, ça-ça a-ça a fait - enfin, j'savais qu'les mômes i leur avaient dit qu'c'était pas mon jour...

B : Oui d'accord, oui mais...

A : Elle, elle dit : "*vous être responsable, non ?*" Non c'est pas vrai, garce... tu vois...

B : Ben sans doute, sans doute... Seulement maintenant on les a sur le dos hein...

(Cité et retranscrit par André-Larochebouvy, *La Conversation quotidienne*)

Les deux exemples suivants font apparaître encore plus clairement que le style direct ne restitue pas nécessairement à la lettre la formulation des propos censément tenus par autrui, car le locuteur précise dans ce cas métadiscursivement, sans aucunement se dédire ou se contredire, que ce qui est mentionné n'en est qu'une approximation plus ou moins fidèle. Le style direct permet au locuteur de faire respectivement écho à l'emphase du renard et aux tournures démagogiques et familières du P.D.G. de Renault, mais ceci sans impliquer que les formulations en question soient restituées mot pour mot :

- (16) Maître Renard, par l'odeur alléché,
Lui tint à peu près ce langage :
"*Hé! bonjour, Monsieur du Corbeau.*
Que vous êtes joli! que vous me semblez beau! [...]". (La Fontaine, *Fables*)
- (17) "*Les mecs, ça va mal et ça ne va pas aller mieux avant un bout de temps*".
C'est en gros ce qu'a pu lire samedi l'ouvrier de chez Renault, dans la petite missive de son P.D.G. (*Libération*, cité par Authier-Revuz)

On touche ici à un autre aspect de ce qui oppose les mentions de discours aux mentions de mot/phrased, où le locuteur fait écho à un objet qui est toujours identique à lui-même en tant que forme linguistique. La seule manière en effet de mentionner un mot ou une phrase est d'en produire une occurrence, tandis qu'il est tout à fait possible de faire écho au contenu et à la forme linguistique d'un énoncé à partir d'une reformulation approximative, pourvu qu'une certaine ressemblance puisse être établie entre la source et la cible impliquée dans le procédé de la mention. *Il a dit en gros "P"* ne signifie rien lorsque le verbe *dire* porte sur un mot ou une phrase mais ne pose aucun problème d'interprétation lorsque la mention prend pour objet la forme et le contenu d'un discours, en vertu d'une relation de ressemblance formelle et propositionnelle⁷. Voici à ce sujet deux exemples où une locutrice et un locuteur font écho respectivement à une forme syntaxique et à un énoncé de leur interlocutrice. En (18), l'objet mentionné par Philaminte reproduit mot pour mot une construction fautive de Martine. En (19) en revanche l'objet mentionné par Lui reproduit approximativement à la fois la forme et le contenu d'un énoncé de Elle. Le style

⁷ Cette manipulation est un quatrième test susceptible de nous aider à déterminer si nous avons affaire à une mention de mot/phrased ou à une mention de discours.

direct de la mention permet à Lui de prêter notamment à son épouse l'emploi d'un mot qui *ne fait pas partie de son vocabulaire* :

- (18) **Martine** : Quand on se fait entendre, on parle toujours bien, / Et tous vos beaux dictons ne servent pas de rien.
Philaminte : Hé bien! ne voilà pas encore de son style ? / *Ne servent pas de rien!*
 (Molière, *Les Femmes savantes*)
- (19) **Elle** : Je ne peux pas te dire autre chose. Je m'ennuie quand je me réveille, je m'ennuie toute la journée, un peu moins quand je m'endors.
Lui : Mon Dieu! Et quand nous...
Elle : Aussi. Un peu moins.
Lui : Merci.
Elle : Je t'ai blessé ? Pardon.
Lui : Non pas du tout, au contraire. *Vous savez Monsieur, quand je baise avec vous, je m'ennuie un peu moins qu'en temps ordinaire.*
Elle : *Ce n'est pas un mot de mon vocabulaire.*
 (Sallenave, *Conversations conjugales*)

Le fait que, dans ces deux exemples, la mention reste tout à fait implicite ne change rien à l'affaire. Ce qui caractérise le discours rapporté au style direct - qu'il soit explicite ou implicite - ce n'est pas la littéralité de la mention qui n'est exigée que lorsque cette dernière prend pour objet une simple forme linguistique, mais le fait que le procédé en question prenne pour objet un énoncé par le moyen d'une relation de ressemblance formelle et propositionnelle. Nous reviendrons bientôt sur la notion de *ressemblance propositionnelle*, qui concerne également le discours rapporté au style indirect. Quant à la notion de *ressemblance formelle*, qui relève avant tout du style direct, elle repose essentiellement sur l'établissement d'une deixis distincte, propre à l'énoncé mentionné. Au style direct en effet, les déictiques et l'ensemble des embrayeurs ne peuvent être interprétés qu'en référence au temps, au lieu et aux sujets de l'énonciation d'autrui. En (19) par exemple, les pronoms de première personne (*je, me*) ne réfèrent pas à Lui, qui est le locuteur responsable de la mention, mais à Elle, dont les propos sont précisément mentionnés, et corrélativement en ce qui concerne les pronoms de deuxième personne (*vous*) qui ne réfèrent pas à Elle mais à Lui. Et il en va de même de l'embrayeur *Monsieur* qui ne saurait bien évidemment être interprété que dans le cadre d'un procès énonciatif où Elle est locutrice et s'adresse à Lui. Tous ces éléments instaurent une relation de ressemblance entre ce qui est formulé par le locuteur responsable de la mention et l'énoncé auquel il fait écho, relation qui contribue à l'identification de l'objet mentionné et qui permet accessoirement d'imputer à autrui l'emploi d'une forme linguistique qui ne correspond pas toujours littéralement à ce qu'il a réellement produit. Ainsi en (19), même si Elle ne s'est pas adressée et ne s'adresserait jamais à Lui en le vouvoyant et en lui disant *Monsieur*, même si cette dernière, comme elle le précise, n'a pas employé et n'emploierait pas le

verbe *baiser*, le style direct de la mention a néanmoins pour effet de lui attribuer l'emploi d'une forme linguistique qui ne correspond que très approximativement à sa propre formulation.

C'est donc à partir de l'établissement d'une deixis distincte que s'instaure, en profondeur, la relation de ressemblance formelle sur laquelle se fondent les mentions directes. Les mentions indirectes en revanche, où la mention ne prétend prendre pour objet que le contenu propositionnel de l'énoncé d'autrui, ne se fondent pas sur ce type de relation. Les déictiques et embrayeurs renvoient alors au procès énonciatif du locuteur responsable de la mention, ce qui implique qu'aucun éléments propres à la formulation de ce qui est mentionné n'est imputé à autrui. L'ensemble de ces éléments est pris en charge par le responsable de la mention. Considérons rapidement à ce sujet l'exemple suivant où Arlequin, domestique de son état, se fait passer pour son maître Dorante afin d'espionner Silvia que ce dernier désire épouser. A la maladresse d'Arlequin, qui s'exprime ici comme si le mariage de son maître était consommé, s'ajoute le fait qu'il croit s'adresser à Lisette, la femme de chambre de Silvia :

- (20) **Arlequin** : Un domestique là-bas m'a dit d'entrer ici, et qu'on allait avertir mon beau-père qui était avec ma femme.
Silvia : Vous voulez dire Monsieur Orgon et sa fille, sans doute, Monsieur!
 (Molière, *Le Jeu de l'amour et du hasard*)

Les marques de première personne (*mon, ma*) ne renvoient pas dans ce cas au responsable des propos mentionnés mais au responsable de la mention, et le déictique *ici* réfère également à la situation d'Arlequin lorsqu'il rapporte les propos du domestique et non à la situation de ce dernier lors de l'énonciation de sa demande. Le recours au style indirect a en effet pour conséquence de neutraliser la deixis de l'énoncé mentionné et dans le même temps toute prétention de ressemblance formelle à l'égard de cet énoncé. En (20), Arlequin ne reproduit que le contenu propositionnel des propos du domestique, ce qui lui permet de recourir à des formulations qui lui sont propres pour désigner monsieur Orgon et sa fille. C'est alors uniquement sur une ressemblance de contenus propositionnels que se fonde le procédé de la mention.

Cette notion de *ressemblance propositionnelle* est inspirée d'une analyse de Sperber et Wilson (1989), qui conçoivent le sens des énoncés comme un ensemble d'informations implicites dérivées par inférence à partir d'une interaction entre ce qui est explicité dans le contenu propositionnel d'un énoncé d'une part, et un contexte d'autre part, lui-même défini comme un ensemble d'informations accessibles aux interlocuteurs. Selon Sperber et Wilson, les contenus propositionnels explicites de deux énoncés de formes linguistiques différentes

(par exemple *Il fait beau* et *Il fait chaud*) peuvent se ressembler dans certains contextes s'ils sont interprétés comme véhiculant en partie les mêmes informations implicites. Si deux énoncés véhiculent exactement les mêmes informations dans un contexte, il faut alors admettre que leurs contenus propositionnels sont, dans ce contexte, exactement identiques. Deux énoncés peuvent entretenir une relation de ressemblance propositionnelle dans un contexte et non dans un autre, ou peuvent se ressembler davantage dans tel contexte que dans tel autre. Plus le nombre de ces informations communes est important, plus les énoncés se ressemblent propositionnellement dans le contexte envisagé. On peut ainsi admettre que le discours rapporté au style indirect consiste à faire écho au contenu propositionnel d'un énoncé en produisant une forme propositionnelle susceptible de véhiculer en partie les mêmes informations implicites. En (20) par exemple, les segments soulignés en italiques ressemblent propositionnellement à ce qu'est censé avoir exprimé le domestique, ce qui permet à Arlequin d'y faire écho sans pour autant prétendre reproduire aucun élément de la forme linguistique de l'énoncé mentionné. La ressemblance propositionnelle sur laquelle se fondent les faits de mention indirecte peut aller de l'identité absolue à une paraphrase très approximative. En (20), l'écho d'Arlequin recoupe ainsi en partie les informations véhiculées préalablement par le domestique, mais moyennant une formulation qui a également pour effet de produire certaines informations supplémentaires, relatives aux projets de mariage de Dorante, que le domestique ne saurait avoir lui-même pris en charge, comme le lui rappelle sèchement Silvia.

Pour ne pas donner le sentiment de déformer le sens des propos imputés à autrui, les échos indirects semblent devoir se limiter à véhiculer des informations susceptibles de recouper un sous-ensemble des informations préalablement communiquées par autrui. Lorsque la formulation du locuteur responsable de la mention produit trop d'informations parasitaires, manifestement étrangères au sens de l'énoncé d'autrui - comme en (20), par exemple - l'écho est alors perçu comme illégitime. Mais lorsqu'une formulation, même tout à fait étrangère à la forme linguistique de l'énoncé mentionné, se contente de restituer un sous-ensemble des informations véhiculées par autrui, l'écho semble alors parfaitement légitime. Dans le passage suivant par exemple, après avoir fait directement et explicitement écho aux propos du dirigeant d'un organe de presse patronal, le journaliste les reprend indirectement pour n'en retenir que les informations qu'il juge essentielles. Bien que ce qui est ici mentionné indirectement (souligné en italiques) puisse sembler réducteur et très approximatif par rapport à ce qui vient d'être mentionné au style direct, l'écho n'en reste pas moins tout à fait légitime, car les informations ainsi véhiculées constituent clai-

rement un sous-ensemble des informations préalablement imputées au rédacteur en chef d'*Entreprises romandes* :

- (21) Le rédacteur en chef d'*Entreprises romandes*, le fameux périodique patronal, publie cette prose cynique qu'il faut verser aux annales : "Même si d'aucuns font semblant de ne pas le savoir et d'autres ne sont pas assez avisés pour s'en rendre compte, nous profitons tous et largement de ces richesses créées par des affaires dont les méandres échappent plus ou moins au commun des mortels, sans pour autant, d'ailleurs, qu'elles soient franchement criminelles ou même à la limite. Malgré les vertus que les habitants de ce pays se plaisaient naguère encore à se reconnaître, on est désolé de devoir affirmer que ce n'est pas au premier chef le travail de l'ouvrier et de l'employé suisses, si qualifiés et responsables soient-ils, qui fait la différence avec nombre de pays a priori aussi bien armés que le nôtre pour se distancer du peloton dans la course au produit par tête de pipe...". Bref, *si nous sommes riches, c'est grâce aux fortunes douteuses qui se réfugient chez nous.* (Jacques Pilet, *L'Hebdo*, 9 mars 1989)

De même que les mentions de mot/phrase et les mentions directes de discours, les mentions indirectes peuvent être explicites ou implicites, comme en témoigne d'ailleurs l'exemple (21) qui se termine précisément par un fait de mention indirecte et vraisemblablement implicite (à moins de considérer que le connecteur reformulateur *bref* introduit alors non seulement une reformulation de ce qui vient d'être mentionné au style direct, mais également un prédicat méta-discursif du type *il dit que* ou *il prétend que* qui serait l'objet d'une ellipse). Les exemples suivants illustrent différents cas de mentions indirectes qui sont cette fois clairement implicites puisque le segment mentionné n'est pas introduit par un prédicat où le locuteur responsable de la mention affirme que son interlocuteur a dit ou s'appretait à dire ce à quoi il fait écho :

- (22) **Dorante** : Vous êtes sensible à son amour, je l'ai vu par l'extrême envie que vous aviez tantôt que je m'en allasse ; ainsi vous ne sauriez m'aimer.
Silvia : *Je suis sensible à son amour !* qui est-ce qui vous l'a dit ? *Je ne saurais vous aimer !* qu'en savez-vous ? Vous décidez bien vite. (Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*)
- (23) **Lui** : Vous donniez des leçons de mathématiques.
Moi : *Sans en savoir un mot ; n'est-ce pas là où vous en vouliez venir ?*
Lui : Justement.
Moi : J'apprenais en montrant aux autres, et j'ai fait quelques bons écoliers. (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)
- (24) *Moi, des tanches ?* dit-il, *moi, héron, que je fasse une si pauvre chère ?* Et pour qui me prend-on ? (La Fontaine, *Le Héron*)

En (22), la substitution des pronoms de première et de deuxième personne fait apparaître sans ambiguïté que Silvia ne reprend qu'indirectement les propos de Dorante, qui vient de lui reprocher d'en aimer un autre. Même si ces propos sont restitués par Silvia sous une forme presque littérale, une telle substitution neutralise la deixis des énoncés de Dorante, ce qui permet de ne pas reconnaître ici d'allusion prétendue à leur forme linguistique. Les énoncés en

question auraient pu en effet être intégralement reformulés sans que rien ne soit modifié de ce qui est communiqué métadiscursivement à leur sujet. Pour faire écho au contenu des propos de Dorante, Silvia aurait pu les reproduire par un *Je l'aime, J'en suis amoureuse*, et plus loin par un *De vous je ne suis pas amoureuse*, par exemple, sans changer quoi que ce soit au sens de sa réponse. En (23) également - bien que dans ce cas nul embrayeur ne l'atteste explicitement - c'est à travers un écho indirect que le Philosophe fait allusion à un commentaire qu'il attribue cette fois par avance à Rameau. Il suffit pour s'en assurer de reconstituer ce qui est mis en ellipse par le locuteur responsable de la mention (*Je donnais des leçons de mathématiques*). Et de même en (24), où le héron a lui aussi recours au style indirect pour faire écho à un interlocuteur, cette fois imaginaire, qui lui aurait offert de se nourrir des tanches passant à sa portée. En admettant qu'il ait réellement existé et lui ait verbalement fait son offre, ce dernier n'aurait pu en effet s'exprimer qu'à la deuxième personne (*Voilà pour toi, héron, ces tanches*), propos dont le héron ne reproduit que le contenu supposé, comme en témoignent les pronoms de première personne.

En tant qu'échos indirects et implicites, ces cas ne se distinguent pas formellement de ce que l'on a coutume de désigner par le terme de *style indirect libre*. S'ils n'y ont pas été habituellement associés, c'est sans doute que le style indirect libre a d'abord été considéré comme un procédé exclusif du récit, si ce n'est du récit littéraire, et que par ailleurs ni le dialogue, ni l'oralité n'ont jamais beaucoup attiré l'attention des théoriciens du discours rapporté. Nous admettons cependant que ces cas ne s'opposent aux exemples illustrant communément le style indirect libre que dans la mesure où la mention ne prend pas pour objet le discours ou la pensée d'un personnage tiers auquel le locuteur réfère, si besoin est, par un *il* ou un *elle* (ou éventuellement par un *je* s'il se cite lui-même dans le passé), mais bel et bien le propos ou le point de vue d'un interlocuteur auquel renvoie généralement un *tu* ou un *vous*. Une telle distinction est certes digne d'être prise en compte car la fonction d'un écho n'est pas du tout la même lorsque le locuteur reprend le point de vue d'un tiers ou de celui à qui il s'adresse - ainsi que l'a souligné Roulet à plusieurs reprises (1985, 1993), en insistant sur ce qui distingue les faits de *polyphonie* d'une part, et de *diaphonie* d'autre part. Mais cette distinction concerne aussi bien le discours rapporté explicite que les faits de mention implicites. S'il est en effet possible de mentionner explicitement, au style direct ou indirect, le discours ou le point de vue d'un tiers ou de celui à qui l'on parle, il est évidemment tout aussi aisé de le faire implicitement soit au *style direct libre* - comme en (19) par exemple - soit encore au *style indirect libre*, comme en (22), (23) et (24). Ainsi les

exemples suivants ne se distinguent des précédents que dans la mesure où, désormais, le discours mentionné doit être imputé à un tiers :

- (25) **Lui** : Il fallait voir comme j'étais traité, quand je ne réussissais pas dans ma négociation : *j'étais un butor, un sot, un balourd, je n'étais bon à rien : je ne valais pas le verre d'eau qu'on me donnait à boire.* (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)
- (26) Quand j'ai dit autour de moi que je devais voir Signoret, ce fut un cri unanime. Tant à la rédaction de *Femme magazine* que dans l'entourage familial. *J'allais donc rencontrer Signoret ? parler avec elle ? Quelle chance j'avais ! Et comment devait-elle être ? Telle qu'on l'imaginait ? Différente ?* (*Femme Magazine*, août 79, cité par Authier-Revuz)
- (27) Alors, elle lâcha tout ce qui lui vint à la bouche. *Oui, oui, elle n'était pas bête, elle voyait clair. On s'était fichu d'elle pendant le dîner, on avait dit des horreurs pour montrer qu'on la méprisait. Un tas de salopes qui ne lui allaient pas à la cheville [...]* Et la rage l'étranglant, sa voix se brisa dans des sanglots. (Zoïa, *Nana*)

Sans insister ici sur cette distinction entre diaphonie et polyphonie, je prends encore le temps de préciser un point relatif à l'indirection du style indirect libre, qui se présente parfois comme une espèce hybride où se superposent certaines propriétés du style direct et du style indirect. Certes le style indirect libre, comme on vient de le voir, partage avec le style indirect explicite la faculté de ne faire aucune allusion à la forme linguistique du discours mentionné, de ne faire écho qu'à son contenu propositionnel. Mais il faut cependant préciser que le style indirect libre a l'avantage de ne pas être voué à une telle indirection, contrairement au style indirect explicite qui, notamment, ne permet pas de reproduire une forme exclamative ou toute autre dimension relative à la formulation linguistique de l'énoncé mentionné - à moins de parler comme le petit Nicolas qui fait fi de ces contraintes (*La maîtresse a dit que c'était vrai, quoi, à la fin!*). Bien que le style indirect libre s'oppose toujours au style direct en ce qui concerne essentiellement les marques de personne, il apparaît cependant que le procédé autorise diverses sortes d'allusion à la forme linguistique de l'énoncé d'autrui, allusions qui seraient tout à fait impossibles au style indirect explicite. Considérons l'exemple suivant :

- (28) Il y eut un silence, le marteau lointain battait à coups réguliers dans la fosse, le vent passait avec sa plainte, comme un cri de faim et de lassitude venu des profondeurs de la nuit. Devant les flammes qui s'effarient, le vieux continuait plus bas, remâchant des souvenirs. *Ah! bien sûr, ce n'était pas d'hier que lui et les siens tapaient à la veine! La famille travaillait pour la Compagnie des mines de Montsou, depuis sa création ; et cela datait de loin, il y avait déjà cent six ans. Son aïeul, Guillaume Maheu, un gamin de quinze ans alors, avait trouvé le charbon gras à Réquillart, la première fosse, aujourd'hui abandonnée, là-bas, près de la sucrerie Fauvelle. [...]* On faisait ça de père en fils, comme on aurait fait autre chose. Son fils, Toussaint Maheu, y crevait maintenant, et ses petits-fils, et tout son monde, qui logeait en face, dans le coron. *Cent six ans d'abatage, les mioches après les vieux, pour le même patron :*

hein ! beaucoup de bourgeois n'auraient pas su dire si bien leur histoire !
(Zola, *Germinal*)

Comme dans les exemples (26) et (27), le passage souligné ici en italiques restitué, à l'ouverture, la dimension exclamative du discours auquel il fait écho, et ceci au moyen d'une interjection (*Ah !*) impossible à restituer au style indirect explicite (et de même à la fin de ce passage en ce qui concerne la particule *hein !*). Contrairement en effet à ce qui se produit lorsque l'écho indirect est explicite, le style indirect libre permet, comme le style direct, de faire écho à la forme linguistique du discours d'autrui. Dans le passage ci-dessus par exemple, non seulement les interjections *Ah !* et *hein !* mais l'expression *taper à la veine* et certains autres aspects de la syntaxe et du lexique visent notamment à faire écho à la forme linguistique de l'intervention de Maheu. Sans insister sur ce point qui mériterait une étude approfondie, il faut souligner que le style indirect libre permet de renvoyer simultanément à la deixis de la mention, pour ce qui est des marques de personne et des temps verbaux, et à celle de l'énoncé mentionné. Ainsi en (28), si les pronoms de troisième personne et les temps verbaux doivent évidemment être mis au compte du narrateur (Maheu n'a pas dit, par exemple, *lui et les siens tapaient* mais *moi et les miens tapons*), il n'en va pas de même pour les déictiques spatio-temporels comme *hier, aujourd'hui, là-bas, maintenant, en face*, qui ne peuvent être interprétés que relativement à l'ancrage énonciatif du discours de Maheu. Ces observations font apparaître que l'opposition entre style direct et indirect perd de sa netteté lorsque la mention est implicite. S'il existe bien un style direct libre, qui se caractérise essentiellement par l'emploi des marques de personnes et des temps verbaux, ce procédé reste néanmoins assez marginal car le style indirect libre permet, comme on l'a souvent relevé, de cumuler les avantages du style direct et du style indirect. Il permet au locuteur responsable de la mention de ne restituer que le contenu d'un discours dont il synthétise l'information à sa guise (sans s'embarrasser de la forme linguistique qui s'y rattache), tout en lui donnant les moyens de faire resurgir cette forme lorsqu'il le désire, pour faire revivre plus matériellement, sous les yeux de son interlocuteur ou de son lecteur, le discours en question.

Faits de connotation autonymique

Les exemples précédemment pris en compte ont tous une propriété commune, due au fait que ce qui est mentionné n'est que l'objet de ce qui est communiqué par le locuteur responsable de la mention. Dans ces exemples, ce n'est pas au moyen mais à propos de ce qui est mentionné que le locuteur cherche à com-

muniquer sa pensée qui demeure quant à elle tout à fait indépendante de ce qui est mentionné. Lorsque la mention prend pour objet une simple forme linguistique, un mot ou une phrase de la langue, il apparaît clairement que cette forme ne se confond pas avec ce qui est communiqué à son sujet par le locuteur, mais cela est parfois moins net lorsque la mention porte sur un discours, en particulier au style indirect libre. Il peut être utile de préciser à ce sujet qu'en (28) par exemple, en dépit de certaines apparences formelles dues notamment à l'emploi des marques de personnes, le narrateur n'informe pas son lecteur du fait que Maheu et les siens *tapaient à la veine*, mais du fait que Maheu informe de ce fait un quelconque interlocuteur dans le récit, ce qui est évidemment tout à fait différent. Certes les propos de Maheu permettent au narrateur de transmettre par contrecoup à son lecteur certaines informations relatives au monde représenté qui ne sont pas inutiles à la compréhension du récit, mais ces informations n'ont pas le même statut énonciatif que si elles étaient directement prises en charge par le narrateur, sans l'intermédiaire du personnage (elles peuvent notamment être réfutées par le narrateur, dans le cas d'un délire ou d'un mensonge du personnage). Dans certains cas l'interprète n'a pas les moyens de décider avec certitude de ce qui peut être imputé au narrateur et de ce qui est pris pour objet d'un commentaire implicite de ce dernier à propos du discours ou de l'opinion d'un personnage, et il sélectionne alors arbitrairement l'une ou l'autre option interprétative. Dans le passage suivant les éléments soulignés en italiques peuvent ainsi être mis au compte d'un personnage et le reste être imputé au narrateur, même si le statut de certains d'entre eux reste, dans l'absolu, indéterminé. *Pour causer d'un vêtement d'enfant...*, par exemple, pourrait ne pas être imputé à Mouret mais au narrateur et, à l'inverse, *tout autre que la jeune fille...* pourrait être retiré au narrateur et mis au compte de son personnage. Bien entendu ces décisions modifieraient l'interprétation proposée, qui me semble être la plus plausible :

- (29) Le soir, justement, Mouret fit demander la jeune fille, *pour causer d'un vêtement d'enfant qu'il voulait lancer, un mélange d'écossais et de zouave*. Et, toute frémissante de pitié, révoltée de tant de souffrance, elle ne put se contenir : elle osa d'abord parler de Bourras, *de ce pauvre homme à terre qu'on allait égorger*. Mais, au nom du marchand de parapluie, Mouret s'emporta. *Le vieux toqué*, comme il l'appelait, *désolait sa vie, gâtait son triomphe, par son entêtement idiot à ne pas céder sa maison, cette ignoble mesure dont les plâtres salissaient le Bonheur des Dames*, le seul petit coin du vaste pâté échappé à la conquête. L'affaire tournait au cauchemar ; tout autre que la jeune fille, parlant en faveur de Bourras, aurait risqué d'être jeté dehors, tellement Mouret était torturé du besoin maladif d'abattre la mesure à coups de pied. (Zola, *Au bonheur des dames*)

Ce dernier exemple, comme les précédents, cadre parfaitement avec une conception du style indirect libre proposée par Ann Banfield (1982), qui stipule qu'à tout constituant susceptible d'être dominé par un noeud "expression" cor-

respond nécessairement un seul et unique "sujet de conscience" responsable de l'énonciation et du jugement qui s'y rattache, sujet qui coïncide généralement avec le référent des pronoms de première personne mais qui peut être également identifié au référent d'un *il* ou d'un *elle* (ou éventuellement d'un *tu* ou d'un *vous* dans le cadre d'un dialogue) lorsqu'un énoncé est implicitement mentionné. Une telle analyse est tout à fait incompatible avec une conception *polyphonique* du style indirect libre - telle qu'elle est conçue notamment par Ducrot (1984)⁸ - où l'on suppose au contraire que le locuteur adopte le point de vue du personnage, que le locuteur et le personnage s'expriment conjointement. Face aux exemples envisagés précédemment, c'est la conception de Banfield qui semble devoir s'appliquer si l'on admet notamment qu'en (29), les énoncés imputés à Mouret ou à Denise ne sont pas mis au compte du narrateur qui se contente alors de nous informer de ce qu'ont dit ou pensé ces derniers sans le prendre personnellement en charge. Pourtant cette analyse ne permet pas d'expliquer ce qui se produit notamment dans les exemples suivants, qui semblent relever d'une autre forme ou tout au moins d'une autre exploitation du style indirect libre :

- (30) Cette année-là, décembre et janvier furent particulièrement durs. Il gela à pierre fendre. Après le jour de l'an, la neige resta trois semaines dans la rue sans se fondre. Ça n'empêchait pas le travail, au contraire, car l'hiver est la belle saison des repasseuses. *Il faisait joliment bon dans la boutique! On n'y voyait jamais de glaçons aux vitres, comme chez l'épicier et le bonnetier d'en face.* La mécanique, bourrée de coke, entretenait là une chaleur de baignoire ; les linges fumaient, on se serait cru en plein été. (Zola, *L'Assommoir*)
- (31) Un garde-chasse, *guéri par Monsieur d'une fluxion de poitrine, avait donné à Madame une petite levrette d'Italie* ; elle la prenait pour se promener, car elle sortait quelquefois, afin d'être seule un instant et de n'avoir plus sous les yeux l'éternel jardin avec la route poudreuse. (Flaubert, *Madame Bovary*)

Bien que les énoncés soulignés en italiques fassent clairement écho aux propos ou au point de vue des personnages, rien ne permet ici de considérer que le narrateur se contente de les mentionner. Dans les deux cas le narrateur semble à la fois prendre en charge ce qu'il exprime pour faire également écho aux propos de ses personnages. En (30) c'est bel et bien le narrateur qui décrit l'atmosphère tempérée de la boutique des repasseuses, même s'il fait simultanément allusion au point de vue de ces dernières, comme en témoigne l'expression *joliment bon* qui relève d'un style oral et spontané contrastant nettement avec le ton du récit, ainsi que le déictique *en face* qui renvoie au point de vue

⁸ Le terme de *polyphonie* n'a pas ici la même signification que dans Roulet & al (1985), où il s'oppose à *diaphonie* et recouvre toute espèce de mention du discours ou du point de vue tiers, sans nécessairement impliquer une conception *polyphonique* du procédé, au sens de Ducrot.

d'un observateur installé dans la boutique. Et de même en (31) où le narrateur nous apprend qu'une levrette avait été offerte à Emma par un patient satisfait des services de Charles, tout en faisant écho à un propos du garde-chasse affirmant que *Monsieur* l'avait guéri d'une fluxion de poitrine et qu'il avait offert à *Madame* une petite levrette d'Italie. Plutôt que de s'en remettre à Banfield, nous supposons qu'il existe une forme particulière de style indirect libre qui donne les moyens au locuteur à la fois de décrire le monde et de faire écho au propos ou au point de vue d'autrui, et qui lui permet ainsi de commenter simultanément, mais par des moyens tout à fait différents, le discours et le monde représenté. D'une part en effet l'énoncé exprime une opinion qui appartient au locuteur et prend tout naturellement pour objet l'état de chose qu'il représente, et d'autre part ce même énoncé fait écho au discours ou à l'opinion d'autrui, ce qui permet au locuteur, à un niveau métadiscursif, de faire entendre quelque chose à propos de ce qu'il exprime au sujet de l'état de chose en question. Tout en permettant de communiquer directement certaines informations relatives aux événements du récit, l'énoncé est dans ce cas simultanément pris pour objet d'un commentaire métadiscursif implicite visant à caractériser le discours ou le point de vue d'autrui. Contrairement à la précédente, dont relèvent les exemples (22) à (29), cette seconde forme de style indirect libre - plus précisément cette seconde forme d'interprétation de ce qui est mentionné au style indirect libre - justifie une conception polyphonique du procédé car deux subjectivités, deux "énonciateurs" (au sens de Ducrot), fonctionnent alors simultanément pour permettre au locuteur d'exprimer son propre point de vue tout en faisant écho au discours d'autrui.

Comme l'a souligné Authier-Revuz qui parle à ce sujet, à la suite de Rey-Debove, de "connotation autonymique", le procédé en question n'est pas une simple forme de mention. Ce terme de *connotation autonymique* ou, si l'on préfère, de mention *connotée* - qui n'est pas très satisfaisant étant donné les diverses applications du mot *connotation* en linguistique - révèle le caractère en quelque sorte secondaire et marginal de la mention qui se greffe alors sur l'emploi ordinaire d'un énoncé pour permettre au locuteur de faire simultanément écho à un discours ou à une opinion imputés à autrui. Comme toute autre forme de mention, la connotation autonymique peut être fondée sur une relation de ressemblance, au moins propositionnelle, entre une pensée du locuteur et un propos ou un point de vue susceptible d'être identifié comme celui de l'interlocuteur ou d'un tiers. C'est le cas notamment lorsqu'on s'exprime à l'aide d'un proverbe en évoquant implicitement une sagesse populaire, une voix collective, difficilement réfutable. Si vous dites à quelqu'un de se presser et s'il vous répond : *En allant lentement, je vais sûrement*, votre interlocuteur cherche à ex-

primer sa propre opinion concernant la nécessité de prendre son temps et simultanément à faire écho à un dicton concernant cette nécessité⁹. N'importe quel énoncé, employé de manière tout à fait ordinaire pour permettre au locuteur de communiquer ce qu'il exprime, peut servir à faire écho à un discours ou à un point de vue autre que ce dernier exploite, par exemple, pour établir une connivence avec autrui ou pour augmenter la force de conviction de sa parole. Étant donné que le style indirect libre - contrairement au style indirect explicite - permet toujours de faire écho non seulement à la forme propositionnelle mais à la forme linguistique d'un discours ou d'une pensée, c'est donc sur une ressemblance à la fois formelle et propositionnelle que se fonde généralement ce style indirect libre polyphonique (au sens de Ducrot)¹⁰. En contexte dialogique et diaphonique (au sens de Roulet), ce procédé est également mis en jeu dans l'exemple suivant, où Elle et Lui se font réciproquement écho tout en prenant chacun à leur compte l'affirmation selon laquelle certains regrettent de s'être mariés. Ce qui est exprimé dans les interventions soulignées ne saurait en effet être réduit ni à un emploi pur et simple, ni à une forme de mention implicite ordinaire, car ce contenu est alors à la fois employé et mentionné :

- (32) **Elle** : Nous parlions du mariage.
Lui : C'est un sujet que personnellement je n'aborde jamais. Et pour cause.
Elle : Pour cause ?
Lui : Oui, que peut-on en dire ? Ou bien on est marié, ou bien on ne l'est pas. Premièrement. Ensuite : ou bien on est pour, ou bien on est contre. Ça ne fait jamais que quatre possibilités. Les gens non mariés, ça ne nous concerne pas. Alors, les gens mariés. Il y a ceux qui s'en félicitent...
Elle : *Et ceux qui le regrettent.*
Lui : *Et ceux qui le regrettent.*
Elle : Tu fais partie de ceux-là ?
Lui : Non. (Sallenave, *Conversations conjugales*)

Le style indirect libre - assimilé dans cette étude à toute forme de mention implicite, qu'elle soit diaphonique ou polyphonique (au sens de Roulet) - peut donc être défini plus précisément soit comme une forme de mention pure et simple, soit au contraire comme une forme de polyphonie (au sens de Ducrot) lorsque le locuteur responsable de la mention prétend également employer et donc communiquer ce qu'il exprime. Dans ce second cas le style indirect libre relève du procédé de la connotation autonymique, mais il faut par ail-

⁹ Berrendonner précise à ce sujet que «recourir à un proverbe, c'est bien, d'une part, assumer personnellement l'énonciation de son contenu, et montrer qu'on y adhère. Mais, ce faisant, c'est aussi faire délibérément montre de psittacisme : on ne présente alors sa propre énonciation que comme l'écho, la reproduction, de multiples énonciations anonymes antérieures; on la dénonce comme mimétique» (1981, 207).

¹⁰ Procédé qui permet de rendre compte d'un large ensemble de faits plus ou moins distincts qui va du style indirect libre à l'ironie, en passant par la métaphore et l'hyperbole (voir à ce sujet Perrin, à paraître).

leurs souligner que le procédé en question ne prend pas toujours pour objet un discours ou une pensée, de forme propositionnelle, comme dans les exemples (30) à (32). Encore faut-il préciser que les faits de mention connotée, comme les faits de mention ordinaire, peuvent également prendre pour objet un simple mot ou une phrase de la langue, dans les passages suivants par exemple :

- (33) En France, le vocabulaire des adolescents s'est "enrichi" de mots empruntés à l'anglais et au langage des banlieues. (*La Suisse*, 14 avril 1992)
- (34) En quarante-cinq ans, c'est 25000 Albanais qui sont victimes de la répression. Pour la "faute" d'un père de famille, c'est l'ensemble de la famille qui allait en prison ou qui était fusillée. (*Le Journal de Genève*, 24 avril 1992)
- (35) Balladur et Delors sont aussi les rivaux de leur "meilleurs amis", Chirac et Rocard, qui à leur tour partagent le fait d'être au 36e dessous. (*Le Canard Enchaîné*, août 1993)
- (36) [...] quand il s'était posé à sa place, contre la table, entre les deux époux, il demandait au médecin des nouvelles de ses malades, et celui-ci le consultait sur la probabilité des honoraires. Ensuite, on causait de ce qu'il y avait "dans le journal". Homais, à cette heure-là, le savait presque par coeur [...]. (Flaubert, *Mme Bovary*)

Cette opposition entre deux formes de connotation autonymique, fondée sur l'identité de l'objet mentionné, apparaît nettement en (33) où le locuteur prend à son compte ce qu'il affirme (que l'anglais et le langage des banlieues ont tendance à pénétrer le vocabulaire des adolescents), tout en faisant écho à un mot de la langue qu'il juge partiellement inadéquat en l'occurrence, mais auquel il a néanmoins recours en signalant que d'autres auraient été susceptibles de l'employer sans "le tenir à distance", comme le dit Authier-Revuz. Même en admettant que l'emploi du verbe *enrichir* est ici imputé, en contexte, à un individu précis qui en aurait fait précédemment usage, l'écho ne prend pas nécessairement pour objet un énoncé d'autrui, une affirmation ou une opinion. Il existe en fait deux interprétations tout à fait distinctes de (33) si l'on considère que le locuteur peut faire écho soit à un mot d'autrui, soit à un énoncé à travers une forme de style indirect libre. Dans ce second cas le locuteur ne mettrait pas forcément à distance le verbe *enrichir*, il chercherait seulement à faire écho à un discours ou à une opinion stipulant que certains mots d'emprunt ont enrichi le vocabulaire des adolescents. Dans les trois autres exemples, cette dernière option interprétative est rendue très improbable par le fait qu'il est à peu près impossible d'imputer à autrui le point de vue du locuteur et respectivement au locuteur l'emploi non distancié de l'expression imputée à autrui. En (34), tout en affirmant qu'une famille pouvait être persécutée en Albanie lorsque le père était poursuivi, le locuteur se contente de faire écho à un mot

qu'il juge inapproprié et qu'il attribue aux responsables du régime albanais. Une telle interprétation identifie l'objet de la mention connotée à un mot de la langue que le locuteur rejette, plutôt qu'à une affirmation de ces derniers soutenant haut et fort ou même s'avouant à eux-mêmes que toute une famille pouvait payer la *faute* d'un père. En (35) également, le locuteur n'accuse pas Ballardur et Delors d'affirmer être les rivaux de ceux qu'ils appellent *leurs meilleurs amis*. Seul le locuteur l'affirme et il leur attribue uniquement l'expression *meilleurs amis* qu'il juge inappropriée pour désigner Chirac et Rocard. Et en (36) enfin le narrateur ne fait lui aussi qu'imputer à ses personnages l'emploi de l'expression *dans le journal*. Ces derniers exemples font apparaître qu'il est possible d'exprimer sa pensée tout en faisant écho - comme dans les faits de mention ordinaire - non à un discours ou à une opinion mais à une pure forme linguistique, à un mot ou éventuellement même à une phrase imputée à autrui. La connotation autonymique se distingue alors du style indirect libre, car elle ne consiste pas à faire écho à un discours ou à une opinion des personnages. A l'inverse de ce qui se produit d'ailleurs dans beaucoup d'exemples de style indirect libre où le locuteur restitue exclusivement en ses propres termes le discours ou la pensée d'autrui, la connotation autonymique permet au locuteur d'exprimer sa propre pensée avec les mots d'autrui.

Avant de conclure, j'ajoute encore une dernière observation concernant la connotation autonymique, qui nous ramène à un point que nous avons plusieurs fois effleuré au passage. Il s'agit des fameux guillemets du style indirect explicite, pouvant accompagner tout ou partie d'une phrase complétive en *que* ou en *de* introduite par un verbe de parole, comme dans les exemples suivants (je ne souligne ici que les passages dont le contenu est mentionné au style indirect ; les guillemets et les gras sont authentiques) :

- (37) [...] il aurait voulu *que nous partissions tous le plus tôt possible afin que l'hôtel fermât et qu'il eût quelques jours à lui, avant de "rentrer" dans sa nouvelle place.* [...] il m'apprit *que dans la "situation" où il allait "rentrer", il aurait une plus jolie "tunique" et un meilleur "traitement"* ; les mots "livrée" et "gages" lui paraissaient désuets et inconvenants.
(Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*)
- (38) Le matériel officiel adressé aux Suisses vivant à l'étranger me désespère, me hérisse, car je suis qualifié, comme tous mes compatriotes ne résidant pas au pays, de "*Suisse de l'étranger*", alors que je suis un "*Suisse à l'étranger*". La circulaire émise à Lausanne me confirme *que je suis inscrit au Registre central des "Suisse de l'étranger"*, alors que je suis Vaudois, ce que l'Administration cantonale ne peut ignorer.
(*Le Matin*, 11 octobre 1993, courrier des lecteurs)

Au vu de nos considérations préalables, ces exemples sont déconcertants au premier abord, car certains passages semblent relever aussi bien du style direct que du style indirect explicite, qui est pourtant supposé ne pas prétendre

faire écho à la forme linguistique de l'énoncé mentionné mais seulement à sa forme propositionnelle. Comment expliquer dans ces conditions que le locuteur prétende ici faire indirectement et explicitement écho non seulement au contenu mais à la forme linguistique d'un énoncé ? Faut-il reconsidérer sur ce point nos observations préalables et admettre finalement que le style indirect explicite, comme le style indirect libre, n'interdit pas de faire écho à la forme linguistique de l'énoncé mentionné ? Faut-il admettre au contraire que ce qui se produit dans ces derniers exemples est plus complexe à décrire et ne remet nullement en cause notre conception du style indirect explicite ? C'est en soutenant cette dernière hypothèse - qui semble s'imposer empiriquement par le seul fait que le style indirect explicite n'est jamais aussi *libre*, dans tous les sens de terme, que le style indirect libre - que je vais conclure cet article.

J'évoquerai brièvement sur ce point Rey-Debove, qui considère que le style indirect libre pourrait être issu de ce "cumul du direct et de l'indirect", qu'elle juge réservé à l'écrit "afin de pallier aux carences du style indirect" (1978, 229). Bien que ce procédé existe également à l'oral, par l'intonation, je le distinguerai moi aussi du style indirect libre dont il n'est qu'une forme imparfaite et, en quelque sorte, reconstituée par la superposition d'un fait de mention indirecte explicite d'une part, qui ne prétend prendre pour objet que le contenu d'un énoncé, et d'un fait de connotation autonymique d'autre part, qui complète ce contenu en faisant ponctuellement allusion à sa forme linguistique manquante. Ce qui apparaît ainsi intuitivement comme un flot de style direct dans du style indirect est rendu possible par le cumul d'un style indirect irrémédiablement voué, de par son caractère explicite, à ne prétendre mentionner qu'un contenu formulé dans les termes du locuteur responsable de la mention, mais dont les "carences" peuvent être en partie comblées si ce dernier attribue alors à autrui certains des termes en question grâce à un procédé de connotation autonymique. Sans prendre position quant à une éventuelle antériorité diachronique de ce simple cumul par rapport au style indirect libre, je soulignerai néanmoins que pour passer de l'un à l'autre il faut plus qu'ajouter ou supprimer un verbe de parole et transformer ainsi l'explicite en implicite ou inversement. Il y a plus entre rapporter un discours comme un tout, forme et contenu confondus dans un style indirect libre, et le rapporter en superposant deux échos renvoyant séparément à un contenu et à une forme linguistique, par des procédés tout à fait distincts. Ce plus sera peut être mieux analysé dans une autre étude.

En guise de conclusion nous nous contenterons d'un schéma visant à clarifier un peu l'organisation des faits qui a été esquissée dans cette étude, essentiellement sous deux angles différents. Nous nous sommes intéressé d'une part à la nature de l'objet mentionné qui peut relever de quatre catégories plus ou moins distinctes (désignées horizontalement en haut du schéma), et d'autre part aux propriétés de ce que l'on pourrait appeler les différents modes, ou procédés, susceptibles d'être mis en jeu pour faire écho à l'objet en question (désignés verticalement à droite). Voici comment les faits abordés pourraient être présentés dans un tableau à double entrée :

bruit, cri, etc.	forme linguistique	forme linguistique + contenu propositionnel	contenu propositionnel	objet
				mode
onomatopée mentionnée explicitement	mot/phrase mentionné explicitement	style direct	style indirect	explicite
onomatopée mentionnée implicitement	mot/phrase mentionné implicitement	style direct libre	style indirect	implicite
?	mention de mot/phrase connotée	libre		connotation autonymique

Si l'on met à part les mentions onomatopéiques, les trois cases horizontales supérieures concernent les faits de mention explicite qui sont susceptibles de prendre respectivement pour objet soit une pure forme linguistique, soit la forme et le contenu d'un énoncé mentionné au style direct, soit enfin le seul contenu d'un énoncé mentionné au style indirect. Les trois cases verticales de gauche concernent les différents procédés qui permettent de faire écho à une forme linguistique susceptible d'être soit simplement mentionnée, explicitement ou non, soit d'être à la fois employée et mentionnée lorsque le locuteur exprime sa propre pensée à l'aide d'un mot ou d'un groupe de mots imputé à autrui par connotation autonymique. En ce qui concerne enfin les quatre cases restantes - mise à part une plage réservée aux quelques cas de style direct libre absolument purs - elles couvrent ensemble tout le champ d'application que nous avons attribué au style indirect libre. Les pointillés verticaux indiquent que si ce dernier peut éventuellement consister à faire écho, comme au style indirect explicite, à la seule forme propositionnelle de l'énoncé d'autrui, il n'interdit pas pour autant de faire émerger, à différents degrés, sa forme linguis-

tique, et relève ainsi également des propriétés du style direct. Enfin les pointillés horizontaux tracent une frontière plus ou moins perméable entre une interprétation simple du style indirect libre, où un énoncé est seulement mentionné, et une interprétation complexe où le locuteur prétend à la fois employer et donc communiquer ce qu'il exprime, tout en faisant écho à un discours ou à un point de vue imputé à autrui. Il va sans dire que ce schéma n'est qu'une approximation qui ignore notamment l'opposition entre polyphonie et diaphonie (au sens de Roulet), et plus généralement tout ce qui a trait à la fonction et à l'intégration des échos dans le métadiscours du locuteur responsable de la mention, aux négociations de ce dernier face à son destinataire, autant de questions qui n'ont pas été abordées dans cette étude.

Bibliographie

- ANDRÉ-LAROCHEBOUVY D. (1984), *La Conversation quotidienne*, Paris, Crédif, Didier.
- AUSTIN J.L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- AUTHIER-REVUZ J. (1984), "Hétérogénéité(s) énonciative(s)", *Langages* 73, 98-111.
- AUTHIER-REVUZ J. (1992), "De quelques idées reçues au sujet du discours rapporté", *Perspective du Français*, 15-21.
- BAKHTINE M. (1977), *Le Marxisme et la philosophie du langage, essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit.
- BANFIELD A. (1982), *Unspeakable Sentences: Narration and Representation in the Language of Fiction*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- BERRENDONNER A. (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- CHAROLLES M. (1976), "Exercices sur les verbes de communication", *Pratiques* 9, 83-107.
- CHRISTENSEN N.E. (1967), "The alleged distinction between use and mention", *The philosophical Review*, vol LXVI, 358-367.
- DUCROT O. (1984), "Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation", in *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, 171-233.
- GENETTE G. (1972), *Figures III*, Paris, Seuil.

- PERRIN L. (à paraître), *L'ironie mise en trope, du sens littéral au sens figuré*, Thèse de doctorat, Université de Genève.
- QUINE W. (1951), *Mathematical Logic*, Cambridge, Harvard University Press.
- RÉCANATI F. (1979), *La transparence et l'énonciation*, Paris, Seuil.
- REY-DEBOVE J. (1978), *Le métalangage*, Paris, Le Robert.
- ROULET E. & al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- ROULET E. (1993), "De la structure diaphonique du discours épistolaire. A propos d'une lettre d'Aurore Dupin à sa mère", *Analyses littéraires de l'Université de Besançon* 502, 85-99.
- RUBATTEL C. (1988), "Structure syntaxique et forme logique des unités discursives monologiques", *Cahiers de Linguistique Française* 9, 53-81.
- SEARLE J.R. (1972), "Emploi et mention", in *Les Actes de langage*, Paris, Minuit, 117-120.
- SPERBER D. & D. WILSON (1989), *La Pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.